<u>GLPI</u>

Sommaire:

- I) Introduction
- II) Installation des éléments de base sous linux
- III) Configuration de GLPI
- IIII) Installation d'un gestionnaire d'inventaire
- IIII) Juridique
- I) GLPI est un logiciel gratuit et open-source permettant la gestion complexe et poussée d'un parc informatique et de traiter les demandes de supports des utilisateurs. L'installation complète se fera sous une machine avec Linux/Debian 11. L'installation ne présente aucune difficultés techniques particulière, il suffira de virtualiser l'ISO sous VirtualBox.
- II) Pour le processus d'installation nous commenceront par télécharger les application mariadb, pour la base de données, apache pour le serveur web:

```
apt install apache2 php libapache2-mod-php mariadb-server -y
```

Nous installerons par la suite toutes les dépendances nécessaires pour le fonctionnement de GLPI:

apt install php-mysqli php-mbstring php-curl php-gd php-simplexml php-intl php-ldap php-apcu php-xmlrpc php-cas php-zip php-bz2 php-ldap php-imap -y

Pour sécuriser l'accès à la base de données:

```
mysql_secure_installation
```

On nous demandera alors de configurer un mot de passe root pour la base de données.

```
mysql -u root -p
```

Pour accéder à notre base de données avec le mdp root précédemment configuré.

Ici nous créons une base de données nommée "meddb" a qui l'on attribue le mot de passe "MDP"

```
MariaDB [(none)]> create database meddb;

MariaDB [(none)]> grant all privileges on meddb to admindb@localhost identified by "MDP";
```

Pour l'installation même de GLPI il nous faudra télécharger la dernière version depuis leur site. Je l'ai placé dans l'emplacement suivant:

```
root@debian:/home/med/Downloads# ls
glpi glpi-10.0.0.tgz
```

J'ai ensuite décompresser l'archive:

```
tar -xvzf glpi-10.0.0.tgz
```

```
rm /var/www/html/index.html

cp -r glpi/* /var/www/html/
```

Ces commandes vont nous servir 1:

A supprimer les fichier index.html qui correspond à la page d'accueil index.html.

2: A copier le contenu du glpi vers la destination.

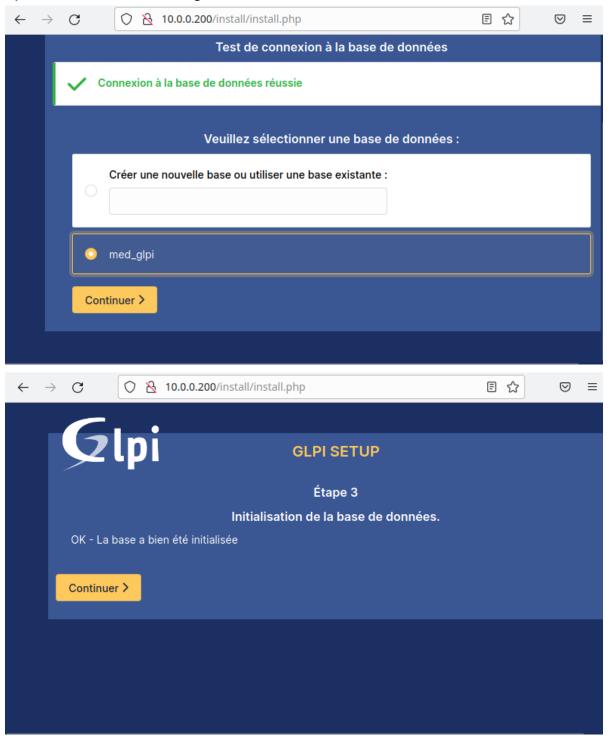
Changer les droits des services web www-data.

```
chown -R www-data /var/www/html
```

Pour se connecter à l'interface web: récupérer l'ip de la machine grâce à la commande ip a.

Les premières étapes de l'installation sont simples, il suffira de cliquer sur installer et accepter les droits (pas de captures d'écran pour certaines des étapes).

Après connexion et configuration de la base de donnée:



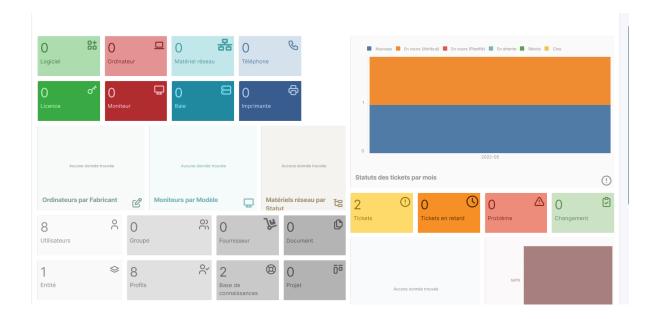
La configuration est terminée:



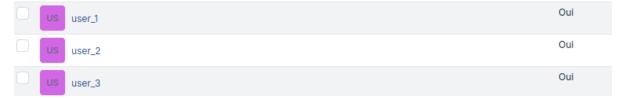
Nous pouvons désormais nous connecter avec les identifiants par défauts:



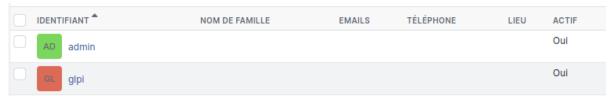
Nous avons bien accès à notre tableau de bord glpi:



Nous pouvons ensuite créer nos trois utilisateurs:



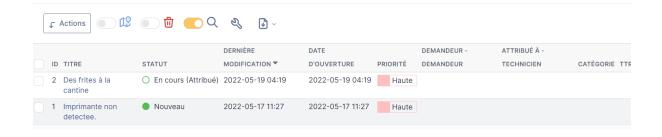
Nous avons également nos comptes admin et super-admin:



Nous avons notre base de connaissance fraîchement remplis:



et les utilisateurs peuvent remplir des tickets:



IIII) FusionInventory:

Le plugin fusioninventory vas nous permettre d'avoir une vue d'ensemble de notre parc informatique avec tous les pc, imprimantes et logiciels.

Allons obtenir la dernière version de FI, qui doit être exactement la même que celle de notre glpi:



Ensuite extraire l'archive et la déplacer la ou notre glpi est installer:

```
Terminal 1

med@debian:~$ su

Password:

root@debian:/home/med# cp -r fusioninventory /var/www/glpi/
```

iii) Question juridique: <u>Le studio de développement peut-il mettre sous son nom un article de la base de connaissances qui a été rédigé par un salarié?</u>

Le studio de développement ne peut pas prendre pour lui les éléments de la base de connaissance rédigées par une autre personne, car ceux-ci sont sous concernés par la réglementation sur les droits d'auteur. Les droits d'auteurs correspondent à tous les droits qu'un individu possède sur l'utilisation de son œuvre. Une œuvre peut-être considérée comme un travail littéraire, scientifique, ou même technique comme dans notre situation. Même si le salarié n'a pas explicitement "déposé" son travail, il est tout de même soumis au règlement sur les droits d'auteur.

Le studio devrait donc, demander au salarié pour avoir le droit de prendre et publier son travail sous le nom du studio.

Sources:

https://neptunet.fr/install-glpi/

https://mariadb.com/kb/en/create-user/#syntax

https://www.economie.gouv.fr/apie/propriete-intellectuelle-publicatio

ns/contenus-concernes-par-droit-auteur